



Contrat Stratégique de la Filière Chimie et matériaux

2018/2022

26 octobre 2018



Sommaire

Éditorial	1
Chiffres clés de la filière chimie et matériaux	2
Présentation de la filière chimie et matériaux	3
Projet structurant n°1 : Accompagner la transition vers une production de chaleur décarbonée et compétitive	7
Projet structurant n°2 : Accompagner l'évolution de l'emploi et des compétences par la mise en place d'EDEC nationaux liés à la transformation numérique, énergétique et écologique de la filière	8
Projet structurant n°3 : Favoriser la croissance des entreprises pour augmenter le nombre d'ETI dans la filière via un accompagnement des PME/TPE avec Bpifrance	9
Projet structurant n°4 : Viser l'objectif de 100% des plastiques recyclés en encourageant l'incorporation des Matières Premières issues du Recyclage (MPR) dans les produits et en développant le recyclage chimique	10
Projet structurant n°5 : Encourager l'internationalisation des ETI/PME en leur permettant de rejoindre des implantations industrielles d'acteurs français déjà établis sur ces marchés	13
Projet structurant n°6 : Identifier les actions à mener pour assurer le développement de la bio-production	15
Autres actions de la filière	17



Le Conseil National de l'Industrie a récemment reconduit le Comité stratégique de filière « Chimie et matériaux », qui regroupe les industries de la Chimie, du Papier-Carton, de la Plasturgie et du Caoutchouc. Ces secteurs se caractérisent par leur forte valeur ajoutée, un emploi qualifié, une part d'investissement significatif (20% de l'investissement de l'industrie manufacturière) mais également une forte dépendance à une énergie compétitive.

Le bilan du CSF « Chimie et Matériaux » est positif. Les fédérations et organisations syndicales en concertation avec la DGE et l'ADEME ont porté ensemble des projets qui ont conduit à des avancées pour la filière telles que : l'inscription dans la Loi de Transition Energétique (LTECV) de dispositions pour préserver la compétitivité des énérgo-intensifs ; le lancement de l'outil Orplast de l'ADEME (15 M€) pour accélérer les filières de recyclage des plastiques ; la mise en place d'un Centre Technique Industriel (CTI) Plasturgie ou la création d'une maison de l'Apprenti à Villeurbanne.

La nouvelle organisation du CSF, focalisée sur un petit nombre de projets dont l'avancement sera suivi trimestriellement par un bureau restreint, permettra d'obtenir de nouveaux résultats concrets dès les prochains mois. L'ensemble des signataires de ce nouveau contrat de filière se sont accordés sur une première liste de projets structurants qui permettront d'apporter des réponses aux besoins d'évolution de la filière :

Thème	Projet structurant
Transition énergétique, innovation process	1. Accompagner la transition vers une production de chaleur décarbonée et compétitive
Évolution de l'emploi et des compétences	2. Accompagner l'évolution de l'emploi et des compétences par la mise en place d'EDEC nationaux liés à la transformation numérique, énergétique et écologique de la filière
Accélération et transformation numérique des PME	3. Favoriser la croissance des entreprises pour augmenter le nombre d'ETI dans la filière via un accompagnement des PME/TPE avec Bpifrance
Économie circulaire	4. Viser l'objectif de 100% des plastiques recyclés en encourageant l'incorporation des Matières Premières issues du Recyclage (MPR) dans les produits et en développant le recyclage chimique
Plateformes technologiques	5. Renforcer l'attractivité des plateformes industrielles, vecteurs de croissance pour la Chimie en France
Innovation produit	6. Contribuer au développement de la filière batteries (en coordination avec la PFA)

Le sujet de la simplification de la réglementation, cher à la filière, fait actuellement l'objet d'un benchmark européen réalisé à partir d'exemples concrets d'installations industrielles similaires. Les conclusions de cette étude conduiront le CSF « chimie et matériaux » à élaborer des propositions de simplification qui pourront être présentée lors d'un prochain Comex du CNI.

La filière renforcée par ces actions sera à même de continuer à jouer son rôle de moteur auprès des autres industries en fournissant des produits performants à des prix compétitifs sur le territoire national.

Chiffres clés de la filière chimie et matériaux

(Source : Insee)

332 000

emplois directs

1 425 000

emplois induits

8 770 entreprises

dont 95% de PME/ ETI

20 000 chercheurs

dont environ 13000 dans la Chimie

5,8 Md€ d'investissement

soit 20% de l'investissement de l'industrie
manufacturière

Chiffres d'affaires de

120 Md€

57% Chimie dont 18% pour la Cosmétique

20% Plasturgie

15% Papier

8% Caoutchouc

33,1 Md€ de valeur ajoutée

(27,5% du CA en 2015 contre 24,7% en 2010)

Présentation de la filière chimie et matériaux

Dans les prochaines années, la filière « Chimie et Matériaux » devra faire face à un marché domestique stable et une concurrence internationale exacerbée (Chine, US), à une énergie carbonée de moins en moins compétitive et à l'exigence légitime de la société pour des procédés et produits toujours plus durables et sûrs. Elle devra donc tendre vers une frugalité accrue des processus de fabrication, une meilleure prise en compte de l'écoconception des produits et le développement d'initiatives autour de l'écologie territoriale. Le maintien d'un accès sûr et compétitifs en matières premières pourrait devenir un enjeu existentiel pour certains secteurs d'activité.

La Filière dispose d'atouts conséquents sur lesquels elle doit s'appuyer pour maintenir une position de leader de l'industrie manufacturière en France. On peut citer entre autres :

- Une capacité exportatrice forte (> 45%) et un taux de croissance supérieur à celui de l'industrie manufacturière sur longue période
- Un fort potentiel innovant (plus de 20000 chercheurs en France) et 20% de l'investissement industriel en France (>5.5 Mrds€/an)
- Une position de leader européen sur le secteur de la bio économie avec des champions de taille mondiale ainsi qu'un réseau fort d'entreprises innovantes
- Un leadership certain sur des secteurs à forte valeur ajoutée en forte croissance (polymères techniques, actifs cosmétiques, lubrifiants, plasturgie pour le domaine médical...)

Pour jouer son rôle en tant qu'apporteur de solutions pour les industries aval (mobilité durable, énergies renouvelables, pharmacie, isolation, microélectronique, communication, emballage...) et capitaliser sur ses points forts, la filière poursuivra sa stratégie de différenciation, en maintenant ses efforts de R&D et innovation. Les actions de simplification de la réglementation devront se poursuivre afin de permettre aux entreprises de consacrer une part plus importante aux investissements productifs. Enfin, la révolution numérique devra constituer une opportunité pour les entreprises et les salariés de la filière. L'accompagnement des PME dans cette transition et la formation des salariés à ces nouvelles compétences devront ainsi être engagés.

Enjeux de la filière chimie et matériaux :

- de poursuivre une différenciation déjà engagée, par l'accélération des investissements productifs (via notamment la simplification de la réglementation), pour rester un apporteur de solutions aux secteurs Aval (mobilité durable, énergies renouvelables, batterie, pharmacie...);
- d'accompagner la transition écologique des entreprises (économie circulaire, chaleur bas carbone, chimie du végétal) tout en préservant leur compétitivité (en particulier pour les écono-intensifs soumis à une concurrence internationale);
- de maintenir des chaînes d'approvisionnements performantes (Aval);
- d'accompagner la transition numérique;
- de faciliter l'adaptation des compétences en fonction de l'évolution des métiers.

Gouvernance de la filière « chimie et matériaux »

- Comité Stratégique de Filière « chimie et matériaux » se compose: des fédérations professionnelles représentant de la branche chimie, de la plasturgie, du papier carton et du caoutchouc, des syndicats de salariés (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC), de 15 industriels, de 5 pôles de compétitivité (Axelera, IAR, Plastipolis, Elastopole, Matikem), des associations (2ACR et ACDV), des principaux organismes de financement et de soutien aux entreprises (ADEME, BPI, Médiation, CGI), d'organismes publics de R&D (CNRS, Fédération Gay Lussac) et de représentants des ministères.

- Le CSF est présidé par P. Juéry, président de France Chimie accompagné d'un bureau de 9 membres (Plasturgie, COPACEL, FEBEA, CFDT, CFE-CGC, DGE, DGPR, DGEC, DGEFP). Ce bureau se réunit tous les trois mois pour constater l'avancement ou les difficultés rencontrées dans les projets de la feuille de route et orienter les travaux à venir au regard de ces constats. Les membres du bureau peuvent également jouer le rôle de pilote ou référent d'un projet du contrat de filière.
- Le président du CSF fait un point régulier au Comex du CNI quant à l'avancement des projets structurants.
- Le bureau s'appuiera sur un délégué permanent (Magali Smets) pour assurer le fonctionnement et l'animation du CSF. Le CSF disposera par ailleurs de deux référents respectivement en charge des sujets liés à la transition numérique (Xavier Guillon) et à l'international (Frédéric Chalmin).
- Les membres du CSF prévoient de faire vivre ce contrat de filière : par exemple, en considérant que certains projets actuellement suivis au niveau du comité de filière uniquement pourront à l'avenir donner lieu à de nouveaux projets structurants.

Actions structurantes

Projets structurants n°1

Accompagner la transition vers une production de chaleur décarbonée et compétitive.

Contexte :

Les entreprises de la chimie, du papier et du caoutchouc sont pour la plupart fortement consommatrices d'énergie, sous forme d'électricité ou de gaz, mais aussi de chaleur (généralement sous forme de vapeur). Ces activités sont exposées à la concurrence internationale et le prix de l'énergie est un élément déterminant de leur compétitivité. Ces entreprises en France font aujourd'hui face à un différentiel de prix de la chaleur, voire de l'électricité, qui peut atteindre 25% par rapport à certains de nos voisins.

Cette situation doit être considérée dans le contexte de la nécessaire prise en compte du coût du carbone qui devrait croître au cours des prochaines années : cette augmentation du prix du carbone appliquée aux émissions de la filière pourrait coûter environ 9% de l'EBE dès 2020.

Cette situation concerne tout particulièrement la production de chaleur. Ceci implique pour les entreprises de changer de mode de production afin de préserver leur compétitivité. Les questions des solutions techniques à considérer afin de réduire les émissions de CO₂ et des conditions de réalisation des investissements nécessaires sont donc cruciales. Elles devront viser la meilleure conciliation des objectifs de transition vers une économie décarbonée et de maintien de la compétitivité des entreprises.

Thème : Transition énergétique des entreprises, innovation process

Objectifs : Production de chaleur compétitive s'inscrivant dans la trajectoire vers une économie décarbonée.

Pilotage : COPACEL

Autres participants : DGE, ADEME, FRANCE CHIMIE, UNIDEN, USIPA, DGEC, CFDT

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

Identifier les solutions techniques qui pourraient être mises en œuvre et les investissements nécessaires à court terme pour une production de chaleur réduisant l'écart de compétitivité avec les sites en Allemagne et s'inscrivant dans la perspective de la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050. Proposer des recommandations pour favoriser la réalisation de ces investissements, y compris, si nécessaire, au travers d'une évolution du cadre européen.

- Lancement de l'étude : septembre 2018
- Résultats en mars 2019 : identification des solutions qui pourraient être mises en œuvre en considérant notamment le retour d'expérience d'industriels ou de projets pilotes afin d'explicitier les freins rencontrés

Actions pour mettre en œuvre les propositions de l'étude qui auront été retenues.

Lancement de projets pilotes en 2020 (nouvelles unités de production de chaleur, valorisation de la vapeur d'usines d'incinération ou de consommation de CSR...) dans un contexte de politique adapté.

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : Prise en compte des recommandations de l'étude afin d'identifier les mesures les plus adaptées, qui seront soit à porter au niveau national, soit à relayer aux niveaux régional ou européen.

Filière : Lancement de projets industriels pilotes si les conditions économiques et réglementaires le permettent.

Modalités d'évaluation du projet :

Empreinte carbone de la production de vapeur sur les sites industriels en France (en particulier réduction de quantité de CO₂ émis par MWh produit) et coût de la vapeur produite.

Projets structurants n°2

Accompagner l'évolution de l'emploi et des compétences par la mise en place d'EDEC nationaux liés à la transformation numérique, énergétique et écologique de la filière

Contexte :

Les transitions numérique, énergétique et écologique nécessitent une évolution forte des organisations et des compétences des salariés dans les entreprises de la filière. Pour accompagner cette évolution, une réflexion est à mener sur les actions de formation à mettre en œuvre. Cette réflexion passe par une ingénierie de formation, voire de certification, déjà engagée à la Plasturgie, initiée dans la Chimie et qui se prolongera par une initiative similaire pour le papier carton et le caoutchouc. Une attention particulière devrait être apportée aux salariés en position de management (tous métiers et niveaux hiérarchique). Ces EDEC devront aussi prendre en compte les besoins en compétences identifiés dans le cadre de l'étude industrie du futur CNI en cours.

Thème : Emploi et compétences

Objectifs : Mettre en œuvre des actions de formation pour favoriser le développement de la filière

Pilotage : CFDT

Autres participants : DGEFP, OPCA DEFI, OPCALIA, OPCA 3+, CFE-CGC, FRANCE CHIMIE, FEBEA, FIPEC, FNCG, Plasturgie, Caoutchouc, COPACEL.

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

Financement via un EDEC d'actions d'accompagnement des entreprises, d'ingénierie de formation, voire de certification sur les thèmes : transition numérique ; transition écologique ; transition énergétique :

- Signature de l'EDEC Chimie : juin 2018.
- Lancement des appels d'offres aux prestataires : septembre à décembre 2018.
- Lancement de la mise en œuvre : octobre 2018.
- Disponibilité des outils, notamment offre de formation digitale : fin 2019
- Adaptation des référentiels, notamment CQP (ou CQPI) : mise en œuvre 2020

Partage des bonnes pratiques entre les différents EDEC plasturgie, chimie, caoutchouc et papier carton.

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

Financement par l'État d'EDEC et mise en œuvre par les OPCA concernés.

Modalités d'évaluation du projet :

Respect des délais pour la disponibilité de l'offre de formation digitale et l'adaptation des référentiels.

Pourcentage des référentiels CQP (et/ou CQPI) adaptés fin 2020.

Projets structurants n°3

Favoriser la croissance des entreprises pour augmenter le nombre d'ETI dans la filière via un accompagnement des PME/TPE avec Bpifrance

Contexte :

L'industrie chimique en France, est le premier secteur exportateur. Il est constitué de plus de 3 300 entreprises dont plus de 95% de PME. Le secteur souhaite favoriser la croissance de ces entreprises pour augmenter le nombre d'ETI. À cet effet, une démarche d'accompagnement des dirigeants de PME serait de nature à accélérer le développement de ces sociétés. Cette démarche comprendrait une dimension conseil et accompagnement des entreprises à accélérer et une dimension de formation des équipes dirigeantes de type executive MBA.

La création d'un accélérateur Chimie avec Bpifrance pour favoriser la croissance des entreprises, via un accompagnement des PME/TPE ciblé sur leurs dirigeants et les membres de leur comité de direction, pourrait être intégrée dans l'EDEC au niveau national. Cette initiative est également pertinente pour les entreprises de la Plasturgie, qui sont à 97% des PME et ETI. Un même outil d'accompagnement de Bpifrance leur sera dédié.

Thème : Emploi et compétences

Objectifs : Accompagner des PME à haut potentiel dans leur stratégie de croissance afin d'augmenter in fine le nombre d'ETI.

Pilotage : FRANCE CHIMIE

Autres participants : DGEFP, BPI, OPCA DEFI, FEBEA, FIPEC, FNCG, Plasturgie

Livrables attendus et calendrier prévisionnel:

Accompagnement des PME/TPE ciblé sur leurs dirigeants et les membres de leur comité de direction pour favoriser la croissance des entreprises :

- Lancement de l'accélérateur Chimie : avril 2018
- Adaptation du programme aux spécificités de la Chimie : septembre 2018
- 1^{ère} promotion : octobre 2018 – décembre 2019
- Lancement de l'accélérateur Plasturgie : juillet 2018
- 1^{ère} promotion : mars 2019 – mars 2021

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : Financement EDEC fléché sur le programme accélérateur.

Filière : Identification des candidats, adaptation du programme, financement par l'OPCA DEFI.

Modalités d'évaluation du projet :

Nombre d'entreprises bénéficiaires du dispositif, croissance et emplois créés dans les PME accélérées.

Projets structurants n°4

Viser l'objectif de 100% des plastiques recyclés en encourageant l'incorporation des Matières Premières issues du Recyclage (MPR) dans les produits et en développant le recyclage chimique.

Contexte :

La feuille de route sur l'économie circulaire, qui a été publiée le 23 avril dernier par le gouvernement, met l'accent sur le recyclage des plastiques, avec l'objectif affiché de tendre vers 100% des plastiques recyclés d'ici 2025.

L'étude menée au sein du CSF sur le recyclage des plastiques, publiée début 2015, a abouti au lancement d'ORPLAST, outil géré par l'ADEME et d'un montant total de 28 M€ sur la période 2016/2018, qui vise à soutenir l'intégration de matières plastiques recyclées dans la production industrielle (soutien à l'approvisionnement, à la R&D et à l'adaptation des installations).

Dans le cadre de la feuille de route sur l'économie circulaire, des engagements volontaires ont été annoncés le 2 juillet afin d'incorporer plus de matières plastiques recyclées (MPR) dans les produits d'ici 2025. Ces engagements volontaires s'élèvent à 275.000 tonnes de MPR supplémentaires, soit un quasi doublement par rapport à la consommation actuelle. Ces engagements volontaires et leurs propositions pour lever certains freins réglementaires et économiques serviront de socle pour la mobilisation des acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur des matières plastiques.

Les objectifs d'intégration de matières plastiques recyclées qui seront pris dans le cadre de ces engagements contribueront au développement, aux plans industriel et commercial, de la production et de l'utilisation des matières plastiques recyclées.

La démarche initiée avec les engagements volontaires pris dans le cadre de la FREC doit être prise en compte par toute la profession des plasturgistes, essentiellement composée de TPE/PME. Pour atteindre les niveaux d'incorporation de matières premières issues du recyclage (MPR) dans les produits qui sont attendus par la FREC au plan quantitatif, des investissements dans l'ensemble de la chaîne de valeur (yc production de compatibilisants, de boosters...) seront nécessaires, en particulier pour disposer de matières recyclées ayant le niveau de qualité requis. C'est l'objectif 1 de ce projet.

Sur cet aspect (amélioration de la qualité des MPR), les recyclages physico-chimique et biochimique des plastiques sont des nouvelles voies complémentaires, actuellement explorées par la filière, qui devront également faire l'objet de développement pour aboutir à des investissements dans des outils industriels. La France dispose d'atouts technologiques dans ces domaines sur lesquels s'appuyer. C'est l'objectif 2 de ce projet.

Ces réflexions pourront être étendues, au-delà des plastiques, à l'ensemble des polymères pour tenir compte également des enjeux de recyclage des caoutchoucs.

Thème : Économie circulaire

Objectifs 1 : Favoriser l'utilisation de matières plastiques recyclées dans la chaîne de valeur (plasturgie et donneurs d'ordre)

Pilotage : Plasturgie

Autres participants : DGE, ADEME, CTI Plasturgie (IPC), 2ACR, ACDV, FRANCE CHIMIE, PlasticsEurope, FEBEA, Caoutchouc, CFDT, Syndicat des régénérateurs de plastique, VEKA, Plasturgie, FIEEC, autres CSF/ fédérations s'étant engagées dans une démarche similaire.

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Définition et lancement d'une campagne de sensibilisation et d'information des PME de la Plasturgie en collaboration avec les DIRECCTE, l'ADEME et les donneurs d'ordre (adhérents FEBEA, autres CSF) dans chaque région, au travers notamment de la diffusion des éléments de caractérisation des MPR et des meilleures techniques disponibles permettant de les utiliser (cf. IPC) : fin 2018
- Déploiement de présentations en régions avec les DIRECCTE et l'ADEME : 1^{er} semestre 2019
- Développement d'outils de formation/information sur les MPR à l'attention des utilisateurs/transformateurs de matières plastique sur le site FRPlast (2ACR) : articles de synthèse « transversaux » (fin 2018), vidéos de témoignage d'expérience vécue par des industriels et « serious game » pour mettre en situation et déminer les freins (fin 2019).
- Lancement de la réflexion sur un dispositif de type ORPLAST+ pour aider les investissements dans des capacités de transformation de MPR chez les plasturgistes en ciblant prioritairement les plastiques faisant l'objet d'engagements volontaires des donneurs d'ordre
 - o Concertation sur le dispositif : octobre 2018
 - o Décision concernant le lancement d'un AMI : décembre 2018
 - o Adaptation des capacités des industriels de la Plasturgie dédiées aux produits faisant l'objet d'engagements volontaires : 2020

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

- État : participation à la campagne de communication en région auprès des plasturgistes et aux réflexions sur le lancement d'un AMI pour un dispositif ORPLAST +
- Filière : investissements dans de nouvelles capacités ou pour la transformation des capacités existantes, pour l'incorporation accrue de matières premières recyclées, si les conditions économiques et réglementaires le permettent.

Modalités d'évaluation du projet :

Augmentation du taux d'utilisation global de matière plastique recyclée (MPR) par les plasturgistes. Mesure faite grâce à une enquête annuelle conduite par la Plasturgie et son centre technique IPC auprès d'un large échantillon représentatif d'industriels (secteur, taille, process, répartition géographique...). Une telle enquête a été réalisée en 2015.

Objectifs 2 : Développer le recyclage chimique en France, au travers de projets pilotes.

Pilotage : Plastics Europe en France

Autres participants : DGE, DGPR, ADEME, FRANCE CHIMIE, Plasturgie, FEBEA, 2ACR, CTI Plasturgie, ACDV, CrossChim/Elastopole, Axelera, PlasticsEurope, CFDT, CITEO, VALDELIA, ESR

Livrables attendus et calendrier prévisionnel:

- Etat des lieux des technologies de recyclage / valorisation physico chimiques et biochimiques des plastiques et identification des voies les plus prometteuses, vu du site France.
 - o Définition du cahier des charges de l'étude : septembre 2018
 - o Lancement de l'étude : début 2019
 - o Présentation des conclusions au 1^{er} semestre 2019.
- Identification des projets pilotes et des mesures de soutien nécessaires.
- Mise en place de démonstrateurs pour les technologies prioritaires dans les deux ans
- Étude en 2019 de l'opportunité d'un projet d'intérêt commun européen

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : Cofinancement de l'état des lieux technologique sous réserve d'un accord sur le cahier des charges et les modalités de financement de l'état des lieux. Prise en compte des conclusions dans le cadre de l'évolution des politiques publiques, notamment en termes d'aides à la réalisation des projets pilotes identifiés.

Filière : Lancement de projets pilotes en France.

Modalités d'évaluation du projet :

Nombre de projets pilotes présentés et nombre de projets pilotes réalisés.

Augmentation du volume de matières plastiques recyclées disponibles pour l'aval de la filière.

Projets structurants n°5

Renforcer l'attractivité des plateformes industrielles, vecteurs de croissance pour la Chimie

Contexte :

Les plateformes industrielles sont l'un des principaux vecteurs de la croissance de l'industrie chimique en France dans les années à venir : un fonctionnement en réseau des unités de production industrielles, que ce soit sur des plateformes éventuellement mutualisées ou dans une organisation en clusters industriels, permet en effet de dégager des synergies opérationnelles (réseau de chaleur, utilisation des sous-produits) et de partager les meilleures pratiques (sécurité, environnement).

Les plateformes industrielles sont ainsi un exemple d'écologie industrielle et territoriale et elles contribueront à promouvoir des démarches d'économie circulaire, comme cela a pu être mis en évidence lors de l'audition de France Chimie Normandie dans le cadre de la feuille de route « Économie circulaire ».

Il conviendra d'encourager l'attractivité des plateformes car elles permettent aux entreprises de gagner en valeur ajoutée (enjeu entre 5 et 10 points – source : Étude de Benchmark européen des plateformes chimiques - Advancy 2014). Outre le renforcement de la gouvernance des plateformes, un rapprochement avec les collectivités territoriales serait bénéfique (par exemple, alimentation de la plate-forme en vapeur issue de l'incinération de déchets).

La prise en compte des spécificités des plateformes industrielles de la Chimie pour la mise en œuvre des dispositions en faveur des consommateurs énérgo-intensifs et pour l'application de la réglementation environnementale doivent également être considérés, dans les limites des directives européennes et des principes de responsabilité. Une approche différenciée pourra être nécessaire selon les sujets de simplification visés : de l'interprétation homogène par les DREAL des guides existants à l'adaptation de textes réglementaires ou législatifs. Il conviendra aussi d'étudier la mise en place d'instruments économiques pour favoriser l'implantation des entreprises innovantes sur ces sites.

Enfin, le développement de l'activité industrielle dépendra d'une utilisation optimale et à moindres coûts des moyens de transport des marchandises. En effet, leur coût représente en moyenne 10% du chiffre d'affaires de l'industrie chimique.

Thème : Plateformes technologiques et écologie territoriale

Objectifs : Favoriser le développement des plateformes industrielles (chimie et bioraffineries)

Pilotage : FRANCE CHIMIE

Autres participants : DGE, DGEC, DGPR, Bpifrance, Business France, Direccte, CFDT

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

Proposer des textes législatifs et réglementaires permettant d'adapter la réglementation applicable aux installations présentes sur les plateformes industrielles et de sécuriser la prise en compte de ce concept : septembre 2018, avec une première étape dans le cadre du projet de loi PACTE.

Examen des conditions juridiques permettant une structuration pertinente des plateformes en fonction des niveaux d'intégration visés (qui peuvent ouvrir ou non certaines possibilités réglementaires).

Promouvoir les plateformes pour attirer des nouveaux investisseurs :

- Au salon AHEMA (juin 2018)
- Après des entreprises du secteur de la chimie et notamment les entreprises innovantes soutenues par Business France et Bpifrance (action continue de France Chimie auprès de Business France et Bpifrance pour informer sur le potentiel des plateformes)

Poursuivre les travaux des GT en local et favoriser l'échange de meilleures pratiques de mutualisation de moyens et de services communs et la réflexion sur les formes juridiques les plus adaptées (action continue en 2018 et éventuellement au-delà).

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : Contribuer à l'identification et mettre en œuvre les mesures de simplification pour favoriser l'attractivité des plateformes dans les limites du droit européen

Filière : Contribuer à l'identification des mesures favorisant l'attractivité des plateformes, à la réflexion sur les formes juridiques les plus pertinentes et au déploiement des meilleures pratiques techniques, sociales et environnementales. Pousser la promotion de ces sites en collaboration avec Business France et BPI.

Modalités d'évaluation du projet : Augmentation du montant des investissements productifs sur les plateformes dans les 5 ans à venir.

Projets structurants n°6

Faire émerger une offre industrielle française et européenne dans le domaine des batteries

Contexte :

La transition énergétique conduit à une très forte croissance des besoins en batteries pour les applications de mobilité (électrification des véhicules) et stationnaires. Compte tenu du caractère stratégique de ce marché et de son poids économique, l'émergence d'une offre industrielle française et européenne dans le domaine des batteries est désormais un chantier prioritaire des travaux du CNI, à la demande du Gouvernement.

Dans le scénario de référence de la filière automobile, les besoins annuels en batterie pour la mobilité en 2030 sont de 751 GWh pour le monde dont 154 GWh pour l'Europe dont 41 GWh pour la France. De 2016 à 2030, ce marché aura été multiplié pour l'Europe par 23. Ce marché de la mobilité est largement prépondérant devant celui du stationnaire pour les énergies renouvelables (évalué à 4 GWh/an d'installation en Europe en 2023). Pour répondre aux marchés de 2030, de nouvelles générations de cellules vont donc obligatoirement émerger. Les prévisions convergent toutes vers la technologie « tout solide de génération 4, à très haute performance » (dont les premières applications sont annoncées à partir de 2023); celle-ci nécessitera des composants, des équipements, des procédés différents, en comparaison à la technologie « liquide ». Avec la génération 4 à très haute performance, la France et l'Europe ont donc une opportunité unique de revenir dans la course de la fabrication de cellules.

Le Gouvernement a souhaité faire de l'émergence d'une offre industrielle française et européenne dans le domaine des batteries un chantier prioritaire des travaux du Conseil national de l'industrie, afin d'assurer la cohérence entre la politique de développement de la mobilité propre et l'évolution des filières industrielles. L'émergence d'une telle offre nécessite de renforcer la coopération entre offreurs de technologies, constructeurs et énergéticiens et d'investir dans l'innovation.

Thème : Innovation produit en faveur de la transition énergétique et écologique

Objectifs : Favoriser l'émergence d'une offre industrielle française et européenne dans le domaine des batteries. L'objectif est qu'à l'horizon 2030, les sites de fabrication de cellules situés en France soient compétitifs face aux usines asiatiques installées en Europe de l'Est et en Asie.

Pour permettre la réalisation de la génération 4 à haute performance en 2025, les nouveaux matériaux doivent être arrivés à maturité industrielle 3 ans avant c'est-à-dire en 2022 (grâce à des actions R&D « matériaux » et « procédés »). Ces travaux devront tenir compte du recyclage et de la gestion de fin de vie des batteries, et donc s'inscrire dans une démarche d'éco-conception.

Pilotage : Arkema

Autres participants : SAFT, FRANCE CHIMIE, DGE, Blue Solution, PFA, CEA Liten, Solvay, BASF, CrossChim, A3M, ...

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Rapport final du GT Batteries du CNI, qui permettra de définir une feuille de route pour la structuration de la filière batterie : fin décembre 2018.
- Élaboration des priorités de R&D pour financement dans le cadre du FP9 (de TRL3 à 7) : matériaux anode, cathode, sels électrolyte... : fin 2018
- Lancement d'actions coordonnées d'innovation dès cette année 2018
- Scale-up pour porter les projets de TRL7 à 10 : fin 2019

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : Prendre en compte les recommandations du rapport de mission sur les conditions d'émergence d'une filière Batterie en France et en Europe, notamment pour favoriser le développement d'une filière complète de construction de batteries éco-conçues au niveau européen et aider au développement industriel des nouveaux constituants de cellule en France.

Filière : Accentuer l'effort de recherche et mettre en place des pilotes préindustriels afin de créer à terme un outil de production en France pour la nouvelle génération de matériaux constituant de cellule de batterie développés dans une logique d'éco-conception.

Modalités d'évaluation du projet :

Projets de R&D présentés et projets soutenus.

Construction d'un outil de production pour les constituants de cellule de batterie à horizon 5 ans.

Autres actions de la filière

Le Comité de filière suivra également à son niveau l'avancement des actions suivantes, qui pourront à l'avenir donner lieu à de nouveaux projets structurants.

1. Poursuivre les actions de simplification de réglementation au travers d'une étude de benchmark européen, basée sur des exemples concrets d'installations industrielles similaires

Contexte :

Dans un contexte européen d'encadrement réglementaire exigeant qui devrait s'appliquer uniformément, les entreprises considèrent que le coût de mise en œuvre de la réglementation pour une installation en France est plus élevé que dans d'autres pays européens. Il faut identifier les simplifications possibles qui devraient être mises en œuvre de manière prioritaire compte tenu des gains de compétitivité qu'elles pourraient apporter pour les activités en France.

À cette fin un benchmark avec nos proches voisins européens, visant à comparer les modalités de mise en œuvre des réglementations communautaires et les dispositions purement nationales, sera de nature à alimenter la réflexion.

Thème : Simplification de la réglementation

Objectifs : Assurer que le site France reste compétitif par rapport à ses voisins, en évitant toute surréglementation injustifiée ou disproportionnée.

Pilotage : FRANCE CHIMIE en lien avec la DGE, le MTES (DGPR, DGEC), COPACEL, UFIP, FEBEA

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

Évaluation des impacts économiques induits par les écarts d'exigences entre la France et ses voisins européens dans l'application des réglementations.

Propositions de simplifications réglementaires.

- Finalisation étude avec des contributions des industriels : septembre 2018
- Présentation des résultats de l'étude au COMEX du CNI dans le cadre du GT simplification : décembre 2018
- Propositions partagées quant aux projets de textes adaptant la réglementation : 1^{er} semestre 2019

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

Filière : Expliciter des exemples concrets d'écarts dans l'application des réglementations entre différents pays d'implantation.

État : Analyser et le cas échéant mettre en œuvre les pistes de simplification identifiées (notamment dans le cadre de l'étude).

Modalités d'évaluation du projet :

Mesures de simplifications adoptées.

2. Maintenir une sécurité d'approvisionnement Amont-Aval et accompagner l'évolution des besoins en matières premières

Contexte :

Le développement de la filière « chimie et matériaux » nécessite de pouvoir s'appuyer sur les approvisionnements fiables de molécules de base issues de la pétrochimie. Avec la baisse de la demande en carburants, les chimistes pourraient devoir revoir, à court ou moyen terme, leur approvisionnement en matière première et leur mode de production. L'importation de naphta ou d'éthane, l'utilisation comme matière première de la biomasse (chimie du végétal) ou du CO₂, ainsi que le recours au recyclage chimique des matières plastiques devraient également être considérés. Une analyse des effets induits par cette nouvelle donne est nécessaire pour en comprendre les impacts.

Thème : Transition énergétique des entreprises

Objectifs : Identifier les enjeux industriels des chaînes d'approvisionnement en matières premières, en France et les mesures de mitigation qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer la flexibilité des approvisionnements.

Pilotage : FRANCE CHIMIE, Plasturgie, Caoutchouc, DGE, ACDV, ADEME

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

Lancement d'une étude sur la dépendance des chaînes de production de la filière en aval de la pétrochimie, après accord sur le cahier des charges et les modalités de financement :

- Cahier des charges octobre 2018,
- Lancement de l'étude : début 2019
- Résultats attendus : juin 2019

Mesures pour favoriser l'émergence de sources alternatives de matières premières pour les secteurs à fort potentiel innovant fin 2019.

Évaluer la nécessité de mettre à jour la charte de bonnes pratiques « filière Chimie / Plasturgie » janvier 2019.

3. Intégrer les nouvelles technologies de production et du numérique dans la filière chimie et matériaux

Contexte :

Les secteurs de la chimie et du papier-carton souhaitent développer et offrir les solutions du futur, en termes de procédés ou d’approvisionnement en molécules et en matériaux aux fonctionnalités ajustées, ceci pour répondre aux besoins des industries de l’aval. Cette transformation doit aussi permettre à ces secteurs de mettre en œuvre des solutions qui amélioreront les moyens de productions actuels, en leur permettant des gains en termes d’efficacité énergétique ou matière, de disponibilité des installations de production, de productivité, de sécurité des activités ou de réduction de leur impact sur l’environnement. Dans ce cadre, il s’agira notamment d’exploiter au mieux les bénéfices de la transition numérique et de l’évolution des procédés pour favoriser la consolidation du socle industriel existant. De manière similaire, l’emploi plus intensif et inventif des biotechnologies et des sciences du vivant pour la fabrication de molécules d’intérêt (biologie de synthèse) est une autre voie de développement très prometteuse. L’évolution vers l’industrie du futur doit ainsi être envisagée dans le cadre d’un projet global de modernisation de l’appareil productif et d’émergence de nouvelles activités, favorables au développement de pépites, pour répondre aux besoins des marchés et aux exigences sociétales.

Thème : Transition numérique et industrie du futur

Objectifs : Intégrer les nouvelles technologies et le numérique dans les outils de production

Pilotage : COPACEL, FRANCE CHIMIE, DGE

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

Impact du numérique et des nouvelles technologies de production sur l’évolution des sites de production. Plan d’actions à 3-5 ans pour l’ensemble des acteurs, publics et privés décliné sous forme de fiches actions opérationnelles.

- Conclusions de l’étude « Industrie du Futur » : juillet 2018
- Identification des actions opérationnelles/mesures à mettre en œuvre : octobre 2018
- Compléments pour l’EDEC Chimie (Sept)
- Plan d’actions pour le Papier (yc le cas échéant EDEC)

4. Développer la filière industrielle de la « chimie du végétal »

Contexte :

Les travaux initiaux du GT « chimie biosourcée » de la Nouvelle France Industrielle (NFI), copiloté par l'ACDV et la DGE, ont montré une vitalité certaine de cette filière, basée sur les actions initiées au début des années 2010, notamment via l'ANR, l'ADEME et les PIA 1 et 2.

D'autre part, la stratégie nationale bio-économie a défini un certain nombre d'actions visant à favoriser le développement de la filière des matériaux et produits biosourcés. La bio-économie étant par nature un sujet transverse, plusieurs CSF devraient contribuer à sa mise en œuvre.

Thème : R&D et Innovation

Objectifs : Encourager l'émergence d'une filière chimie du végétal forte en France, dans le cadre d'une gestion concertée et dynamique des activités de la bio-économie et par là positionner la France comme un acteur majeur de la bio-économie européenne

Pilotage : ACDV, FRANCE CHIMIE, COPACEL, (Plasturgie, Caoutchouc), INRA, CNRS, ANR, ADEME, MAA, MTES, MRES, MEF (DGE), Allenvi, IAR

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

Lancement d'une étude chimie du végétal à horizon 2030 sous réserve d'un accord sur le cahier des charges et les modalités de financement

- Lancement de l'appel d'offres : janvier 2019
- Sélection prestataire : mars 2019
- Lancement étude : mai 2019
- Identification des leviers techniques, réglementaires et économiques à actionner : novembre 2019

Lancement d'une concertation avec les CSF « Bois » et « Agroalimentaire »

- Réunion commune de cadrage : mai 2018
- Avant fin 2018, définition d'une approche commune concertée encadrant et complétant les actions du plan d'action de la SNBE et les travaux NFI et notamment :
 - o Le déploiement d'un label biosourcé permettant de développer le marché notamment l'achat public.
 - o Des actions de communication envers le consommateur et les filières utilisatrices sur les produits biosourcés, accompagnées par l'État.
 - o La cartographie des centres d'innovation en chimie biosourcée et biotechnologies, optimisant la chaîne de l'innovation dans ce domaine en France.
 - o Un panorama des outils de financements de l'innovation et des projets industriels, notamment via le PIA 3, puis les fonds européens.

5. Encourager l'internationalisation des ETI/PME en leur permettant de rejoindre des implantations industrielles d'acteurs français déjà établis sur ces marchés

Contexte :

Avec plus de 70% du chiffre d'affaires réalisé à l'export, le secteur de la chimie est le premier secteur industriel exportateur français. Il conviendrait d'étudier la possibilité pour des ETI/PME de rejoindre des implantations industrielles d'acteurs français déjà établis sur les marchés les plus prometteurs.

Thème : Internationalisation

Objectifs : Faciliter l'internationalisation des PME de la filière

Pilotage : FRANCE CHIMIE

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

Mise en place d'actions pilotes, en se concentrant dans un premier temps sur les PME de la première promotion de l'accélérateur.

Phase 2 début 2019 en fonction des besoins exprimés par les participants à l'accélérateur. Plusieurs voies possibles pourraient être envisagées :

- Accueil d'une structure de prospection sur le site d'un grand groupe implanté sur le pays ciblé.
- Facilitation à la mise en œuvre de projets industriels (permis d'exploiter, mise à disposition de foncier, contact auprès de l'administration locale...)

6. Identifier les actions à mener pour assurer le développement de la bio-production

Contexte :

La bio-production a vocation à irriguer de nombreux domaines d'application (chimie fine, plastiques, biocarburants, agroalimentaire, médicaments, traitement des déchets, etc.) et présente un important potentiel de croissance. La maîtrise des procédés de bio-production à l'échelle industrielle sera la clef d'un avantage compétitif pour notre pays.

Thème : Innovation

Objectifs : Exploiter au mieux le potentiel de création d'activités industrielles lié à la bio-production

Pilotage : FRANCE CHIMIE, SICOS, ANIA, LEEM

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

Rapport de mission sur la bio-production :

- État des lieux de l'écosystème français de la bio-production,
- Recommandations permettant de renforcer la dynamique de recherche et d'innovation, et le potentiel de création d'activités industrielles lié à la bio-production,
- Identification des éventuels besoins d'adaptation de la réglementation nationale et européenne pour accompagner un développement ambitieux de la bio-production.

Signataires

Contrat de filière

Entre

Secrétaire d'État auprès du
ministre de l'Économie et des
Finances



Agnès Pannier-Runacher

Secrétaire d'État auprès du
ministre d'État, ministre de la
Transition écologique et
solidaire



Brune Poirson

La Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Formation
professionnelle et du Dialogue
social



Muriel Pénicaud

et la filière « Chimie et Matériaux »

Le Président du CSF



Pascal Juéry

En présence de :

CFDT

Laurent Soulier



CFE/CGC

Malik Gueye

